

166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 22 au 23 juin 2020

Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire

CE166/8
15 mai 2020
Original : anglais

ÉTAT ET NIVEAU AUTORISÉ DU FONDS DE ROULEMENT

Introduction

1. Conformément à l'article VIII du Règlement financier, le Fonds de roulement a été créé par le Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) dans le but principal de fournir des fonds, en fonction des besoins, pour financer les activités et autres nécessités en attendant de recevoir les contributions fixées des États Membres.

Antécédents

2. Au fil du temps, le Conseil directeur a approuvé des augmentations du niveau autorisé du Fonds de roulement, qui est passé de US\$ 11,0 millions¹ à son niveau autorisé actuel de \$25,0 millions. L'augmentation la plus récente jusqu'au niveau actuel de \$25,0 millions a été approuvée par les États Membres par la résolution CD53.R10 lors de la 53^e session du Conseil directeur en 2014.

3. Bien que son niveau autorisé soit de \$25,0 millions, le Fonds de roulement n'a été financé qu'à hauteur de \$21 716 450,37 en 2018. Fin 2019, il y avait un excédent budgétaire de \$5 737 970,47. Aux termes de l'article 4.6 du Règlement financier de l'OPS, tout excédent budgétaire servira d'abord à reconstituer le Fonds de roulement à hauteur de son niveau autorisé. Par conséquent, \$3 283 549,63 du solde de l'excédent budgétaire pour la période biennale 2018-2019 ont été affectés au financement du Fonds de roulement à hauteur de son niveau autorisé de \$25,0 millions.

Situation actuelle

4. Alors que le budget des contributions fixées et des recettes diverses de l'OPS est resté relativement stable depuis 2012, le taux de recouvrement des contributions fixées a diminué. Au 31 décembre 2019, \$88,9 millions de contributions fixées restaient impayés, contre \$42,8 millions au 31 décembre 2018 et \$44,4 millions au 31 décembre 2017.

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

5. Au 30 avril 2020, le solde des contributions fixées était de \$164 543 304. En raison du retard dans le recouvrement des contributions fixées, le solde du Fonds de roulement de \$25,0 millions est entièrement utilisé et des ressources supplémentaires non affectées d'un montant total de \$61,3 millions ont été temporairement utilisées pour répondre aux besoins budgétaires.

6. Comme l'a noté le commissaire aux comptes, au cours des périodes où le Fonds de roulement est pleinement utilisé, non seulement il existe un risque d'impact négatif sur la viabilité de la mise en œuvre des programmes, mais il n'y a aucune marge de manœuvre disponible pour les dépenses imprévues et extraordinaires comme le prévoit le Règlement financier de l'OPS.

Proposition

7. La Directrice propose que le niveau autorisé du Fonds de roulement soit porté de \$25,0 à \$50,0 millions pour refléter les réalités et les risques inhérents à l'environnement politique et économique actuel. La proposition relative aux besoins supplémentaires du Fonds de roulement est fondée sur le schéma historique de retards de paiement des contributions fixées et permettrait à l'Organisation de gérer plus efficacement les incertitudes des cycles de trésorerie et budgétaire.

8. On estime que cette augmentation sera suffisante pour couvrir les déficits de trésorerie temporaires et offrir une certaine souplesse pour assurer un soutien financier périodique pour d'autres activités, comme le prévoit le Règlement financier de l'OPS.

Mesure à prendre par le Comité exécutif

9. Compte tenu des circonstances extraordinaires et sans précédent résultant de la pandémie de COVID-19, la 14^e session du Sous-comité du programme, du budget et de l'administration (SPBA) du Comité exécutif a été annulée. Ainsi, le SPBA n'a pas pu examiner le rapport ni formuler des recommandations.

10. Le Comité exécutif est invité à examiner le présent document et à envisager d'approuver le projet de résolution figurant en annexe.

Annexe



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 22 au 23 juin 2020

CE166/8
Annexe
Original : anglais

PROJET DE RÉSOLUTION

ÉTAT ET NIVEAU AUTORISÉ DU FONDS DE ROULEMENT

LA 166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

(PP1) Ayant examiné le document *État et niveau autorisé du Fonds de roulement* (document CE166/8) ;

(PP2) Notant que les dispositions de l'article VIII du Règlement financier stipulent que le montant et les objectifs du Fonds de roulement seront déterminés de temps à autre par la Conférence sanitaire panaméricaine ou le Conseil directeur ;

(PP3) Tenant compte du fait que le taux de recouvrement des contributions fixées a diminué et qu'il existe un risque d'impact négatif sur la viabilité de la mise en œuvre des programmes ;

(PP4) Notant, avec préoccupation, que le Fonds de roulement est régulièrement utilisé dans son intégralité et n'est donc pas disponible comme marge de manœuvre pour les dépenses imprévues et extraordinaires comme le prévoit le Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) ;

(PP5) Notant la nécessité de placer l'Organisation dans une position adéquate pour gérer les incertitudes des cycles de trésorerie et budgétaire,

DÉCIDE :

(OP) De recommander au Conseil directeur d'adopter une résolution selon les termes suivants :

ÉTAT ET NIVEAU AUTORISÉ DU FONDS DE ROULEMENT

LE 58^e CONSEIL DIRECTEUR,

(PP1) Ayant examiné le document *État et niveau autorisé du Fonds de roulement* (document CD58/_) ;

(PP2) Ayant noté que la Directrice a reconstitué le Fonds de roulement à hauteur de son niveau autorisé actuel de US\$ 25,0 millions ;¹

(PP3) Conscient de la nécessité d'une marge de manœuvre pour les dépenses imprévues et extraordinaires, comme le prévoit le Règlement financier de l'OPS ;

(PP4) Considérant la recommandation du Comité exécutif concernant une augmentation du niveau autorisé du Fonds de roulement, compte tenu du taux de recouvrement des contributions fixées, ainsi que la nécessité de veiller à ce que le budget programme soit exécuté de manière efficace et ordonnée,

DÉCIDE :

(OP)1. D'approuver une augmentation du niveau autorisé du Fonds de roulement le portant de \$25,0 millions à \$50,0 millions.

(OP)2. D'autoriser la Directrice à financer l'augmentation du Fonds de roulement à partir de tout excédent de recettes par rapport aux dépenses résultant des gains d'efficacité réalisés dans la mise en œuvre du budget programme (excédent budgétaire).

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.